

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 497 081

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 27696**

-
- (54) Bagage tel que valise ou mallette à documents.
- (51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 45 C 3/02; F 16 C 11/04.
- (22) Date de dépôt..... 29 décembre 1980.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée :
- (41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 26 du 2-7-1982.
-
- (71) Déposant : SOCIETE DELSEY, société anonyme, résidant en France.
- (72) Invention de : André Seynhaeve.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Cabinet Malémont,
42, av. du Président-Wilson, 75116 Paris.
-

- 1 -

La présente invention concerne un bagage tel que valise ou mallette à documents, du type comportant un fond et un couvercle articulés l'un sur l'autre par l'intermédiaire d'au moins une charnière formée de deux éléments respectivement fixés sur le fond et sur le couvercle et comportant chacun au moins une patte supportant un axe d'articulation autour duquel le couvercle est susceptible de pivoter par rapport au fond.

Les charnières qui sont actuellement interposées entre le fond et le couvercle des valises ou des mallettes à documents ne donnent pas entière satisfaction. Par exemple, lors de l'ouverture des verrous ou des serrures, elles ne permettent pas au couvercle de venir automatiquement dans sa position maximum d'ouverture. L'utilisateur doit donc fournir un effort chaque fois qu'il désire ouvrir son bagage, ce qui est fastidieux et pénible, surtout si le couvercle comporte des moyens de rangement remplis d'objets.

Par ailleurs, dans les bagages actuels, notamment dans les mallettes à documents, des biellettes articulées sont généralement interposées entre le fond et le couvercle afin de limiter l'angle d'ouverture de celui-ci. Or, ces biellettes diminuent la capacité de rangement des bagages car un espace libre doit leur être réservé pour qu'elles puissent s'articuler lors du pivotement du couvercle.

20 La présente invention se propose de remédier à ces inconvénients et, pour ce faire, elle a pour objet un bagage du type sus-mentionné qui se caractérise en ce que deux pattes successives ménagent un espace dans lequel l'axe d'articulation est entouré par un ressort hélicoïdal dont les extrémités prennent respectivement appui sur les deux éléments de façon à solliciter le couvercle dans sa position maximum d'ouverture, ce ressort étant logé à l'intérieur d'une gouttière qui est solidaire de l'un au moins des deux éléments et qui le rend invisible de l'extérieur.

Grâce à cet ensemble de dispositions, le couvercle peut maintenant venir automatiquement dans sa position maximum d'ouverture dès que les verrous 30 ou les serrures ne le retiennent plus sur le fond du bagage. L'utilisateur n'a donc plus à soulever le couvercle pour pouvoir accéder à l'intérieur de son bagage.

Par ailleurs, comme la gouttière rend le ressort invisible de l'extérieur, elle améliore l'esthétique de la charnière et par conséquent du bagage.

35 De préférence, la gouttière est constituée par des voiles incurvés solidaires des pattes et s'avancant dans les espaces ménagés entre celles-ci dans lesquels ils sont deux à deux en contact.

Comme les voiles incurvés sont solidaires des pattes, ils en augmentent la rigidité et confèrent donc une plus grande résistance à la charnière.

- 2 -

Avantageusement, l'un des éléments de la charnière comporte une patte unique tandis que l'autre élément comporte deux pattes situées de part et d'autre de la patte unique et s'étendant coaxialement avec celle-ci, deux ressorts hélicoïdaux entourant l'axe d'articulation et logés dans la gouttière s'étendant chacun dans un espace délimité par deux pattes successives.
5 La charnière a dans ce cas une structure qui est évidemment très simple.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, les deux éléments de la charnière sont respectivement fixés sur la face externe de la paroi latérale postérieure du fond et du couvercle et sont dans le prolongement 10 l'un de l'autre lorsque celui-ci est fermé, les extrémités du ou des ressorts s'appuyant sur les faces des éléments qui sont respectivement appliquées contre le fond et le couvercle tandis que la convexité de la gouttière est tournée vers l'autre face de chacun des éléments.

Par ailleurs, des moyens complémentaires sont prévus sur ladite autre face des deux éléments de la charnière, de manière à venir en butée l'un 15 contre l'autre lorsque le couvercle est dans sa position maximum d'ouverture.

Les biellettes qui étaient jusqu'ici nécessaires pour limiter l'angle d'ouverture du couvercle peuvent ainsi être supprimées, ce qui permet d'augmenter la capacité de rangement des bagages.

20 De préférence, un plot formant pied est fixé sur ladite autre face des éléments de la charnière.

La charnière remplit ici deux fonctions distinctes En effet, elle assure l'articulation du couvercle tout en servant de support aux plots constituant les pieds du bagage. Ces plots peuvent en outre être utilisés pour 25 cacher les moyens de fixation de la charnière et améliorer l'aspect esthétique du bagage.

Un mode d'exécution de la présente invention sera décrit ci-après à titre d'exemple nullement limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

30 - la figure 1 est une vue schématique en perspective d'une mallette à documents conforme à l'invention ;

- la figure 2 est une vue en plan de la face externe des éléments constitutifs d'une charnière destinée à être fixée sur la mallette visible sur la figure 1, ces éléments étant représentés dans leur position correspondant 35 à la fermeture du couvercle de la mallette et portant chacun un plot formant pied ;

- la figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III de la figure 2 ;

- la figure 4 est une vue identique à la figure 2 mais dans laquelle

- 3 -

les plots formant pied ont été retirés ;

- la figure 5 est une vue de la face interne de la charnière visible sur la figure 2, l'un des ressorts ayant été supprimé pour plus de clarté du dessin ;

5 - la figure 6 est une vue éclatée des éléments de la charnière qui sont visibles sur la figure 5 ; et

- la figure 7 est une vue de côté des éléments visibles sur la figure 6.

La mallette à documents que l'on peut voir sur la figure 1 comprend, 10 de façon tout à fait classique, un fond 1 et un couvercle 2 articulés l'un sur l'autre par l'intermédiaire de deux charnières identiques 3.

Chaque charnière est formée de deux éléments 4 et 5 réalisés de préférence en matière plastique, et d'un axe 6 (visible sur les figures 3 et 5) reliant ces derniers le long de l'un de leurs côtés.

15 Les éléments 4 et 5 sont respectivement fixés sur la face externe de la paroi latérale postérieure du fond 1 et du couvercle 2. Quant à l'axe 6, il est enfilé dans trois pattes coaxiales 7, 8 et 9, les pattes 7 et 8 étant solidaires de l'élément 4 tandis que la patte 9 est solidaire de l'élément 5 et s'avance entre les deux premières.

20 Conformément à l'invention, les pattes 7 et 9, tout comme les pattes 9 et 8, ménagent entre elles un espace dans lequel l'axe 6 est entouré par un ressort hélicoïdal 10 dont les extrémités 11 et 12 prennent respectivement appui sur les éléments 4 et 5. Plus précisément, les extrémités du ressort s'étendant dans chacun des deux espaces délimités par les trois pattes s'appuient sur les faces des éléments 4 et 5 qui sont appliquées contre le fond 1 et le couvercle 2 et tendent à solliciter celui-ci dans sa position maximum d'ouverture.

Les deux ressorts hélicoïdaux sont tendus lorsque le couvercle est fermé, c'est-à-dire lorsque les éléments 4 et 5 sont dans la prolongement l'un 30 de l'autre, comme représenté sur les dessins. Ils sont logés à l'intérieur d'une gouttière 13 qui les rend invisibles de l'extérieur, cette gouttière étant constituée de trois voiles incurvés 13a, 13b et 13c.

Les voiles 13a et 13c sont respectivement solidaires des pattes 7 et 8 et s'avancent dans les espaces qu'elles délimitent avec la patte 9. Quant au 35 voile 13b, il est solidaire de la patte 9 et fait saillie de part et d'autre de celle-ci pour venir au contact des voiles 13a et 13c.

Il convient de noter ici que la convexité de la gouttière 13 est tournée vers la face externe des éléments 4 et 5, c'est-à-dire celle qui n'est pas appliquée contre le fond 1 et le couvercle 2.

- 4 -

En se référant en particulier aux figures 2 à 4, on remarquera par ailleurs que sur leur face externe, les éléments 4 et 5 portent respectivement une nervure 14 et un pan coupé 15 ayant des formes complémentaires et réalisés de manière à venir en butée l'un contre l'autre lorsque le couvercle 1 vient 5 dans sa position maximum d'ouverture sous l'action des ressorts 10.

Comme on peut en outre le voir sur les figures 2 et 3, un plot 16, de préférence en matière plastique, est fixé sur la face externe de chacun des éléments 4 et 5. Les plots 16, qui peuvent être fixés par exemple par collage ou soudage, comportent chacun deux bossages tubulaires de centrage 17 10 enfilés à force dans des perçages 18 réalisés dans les éléments 4 et 5. Ils constituent deux des quatres pieds de la mallette. Ils permettent en outre de cacher les moyens servant à fixer les éléments 4 et 5 sur la mallette, ces moyens pouvant par exemple être des vis ou des rivets passant dans des perçages 19 réalisés dans des bossages de renforcement faisant saillie sur les deux 15 faces des éléments 4 et 5.

Pour être complet, on remarquera que les faces des éléments qui sont destinées à être appliquées contre le fond et le couvercle de la mallette sont pourvues de nervures de renforcement dont l'une d'elles est périphérique.

A la lumière de ce qui précède, on conçoit aisément que les deux 20 charnières permettent au couvercle, grâce à leurs ressorts, de venir automatiquement dans sa position maximum d'ouverture dès qu'il est libéré par les verrous ou les serrures de la mallette. Il va par ailleurs de soi que la nervure 14 et le pan coupé 15 prévus sur les éléments 4 et 5 de chaque charnière permettent de supprimer les biellettes articulées qui étaient jusqu'ici nécessaires pour limiter l'angle d'ouverture du couvercle. 25

On remarquera enfin que les ressorts hélicoïdaux ne nuisent pas à l'esthétique de la mallette puisqu'ils sont cachés par la gouttière.

REVENDICATIONS

1. Bagage tel que valise ou mallette à documents, du type comportant un fond et un couvercle articulés l'un sur l'autre par l'intermédiaire d'au moins une charnière formée de deux éléments respectivement fixés sur le 5 fond et sur le couvercle et comportant chacun au moins une patte supportant un axe d'articulation autour duquel le couvercle est susceptible de pivoter par rapport au fond, caractérisé en ce que deux pattes successives (7,9 ; 9,8) ménagent un espace dans lequel l'axe d'articulation (6) est entouré par un ressort hélicoïdal (10) dont les extrémités (11,12) prennent respectivement appui sur les deux éléments (4,5) de façon à solliciter le couvercle (2) dans sa position maximum d'ouverture, ce ressort étant logé à l'intérieur d'une gouttière (13) qui est solidaire de l'un au moins des deux éléments et qui le rend invisible de l'extérieur.

2. Bagage selon la revendication 1, caractérisé en ce que la gouttière (13) est constituée par des voiles incurvés (13a,13b,13c) solidaires des pattes (7,8,9) et s'avancant dans les espaces ménagés entre celles-ci dans lesquels ils sont deux à deux en contact.

3. Bagage selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'un (5) des éléments de la charnière comporte une patte unique (9) tandis que 20 l'autre (4) comporte deux pattes (7,8) situées de part et d'autre de la patte unique et s'étendant coaxialement avec celle-ci, deux ressorts hélicoïdaux (10) entourant l'axe d'articulation (6) et logés dans la gouttière (13) s'étendant chacun dans un espace délimité par deux pattes successives.

4. Bagage selon l'une quelconque des revendications précédentes, 25 caractérisé en ce que les deux éléments (4,5) de la charnière sont respectivement fixés sur la face externe de la paroi latérale postérieur du fond (1) et du couvercle (2) et sont dans le prolongement l'un de l'autre lorsque celui-ci est fermé, les extrémités du ou des ressorts (10) s'appuyant sur les faces des éléments qui sont respectivement appliquées contre le fond (1) et le couvercle (2) tandis que la convexité de la gouttière (13) est tournée vers l'autre face de chacun des éléments (4,5)

5. Bagage selon la revendication 4, caractérisé en ce que deux moyens complémentaires (14,15) sont prévus sur ladite autre face des deux éléments (4,5) de la charnière de manière à venir en butée l'un contre l'autre lorsque 35 le couvercle (2) est dans sa position maximum d'ouverture.

6. Bagage selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce qu'un plot (16) formant pied est fixé sur ladite autre face des éléments (4,5) de la charnière.

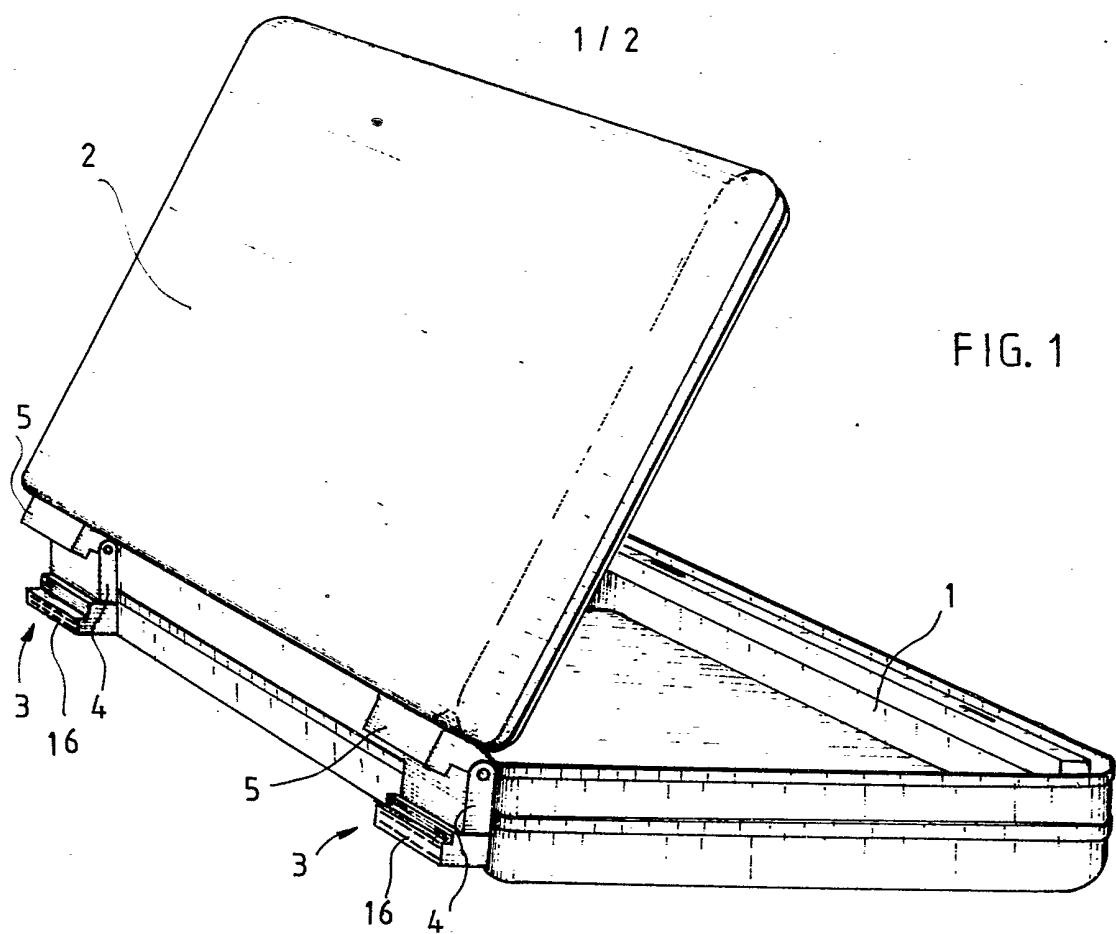


FIG. 3

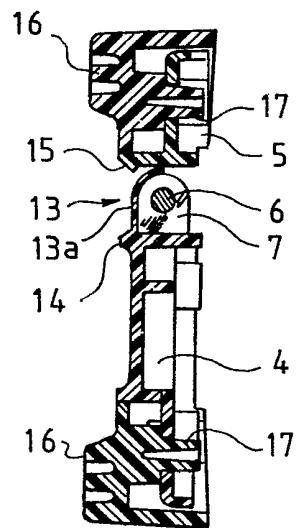
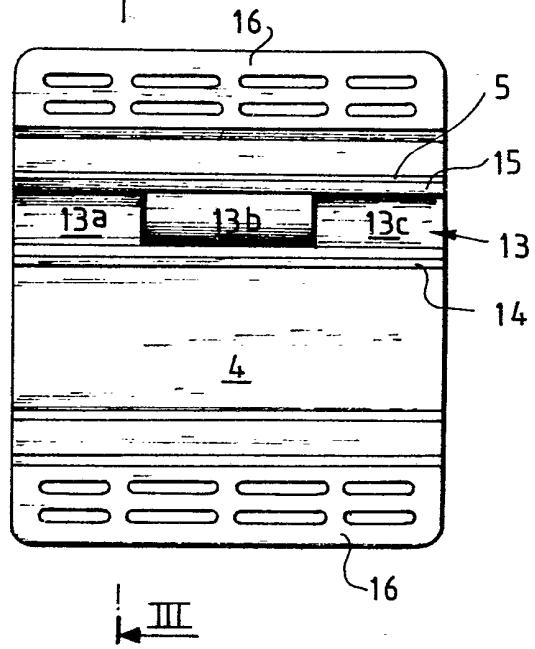


FIG. 2



2 / 2

FIG. 4

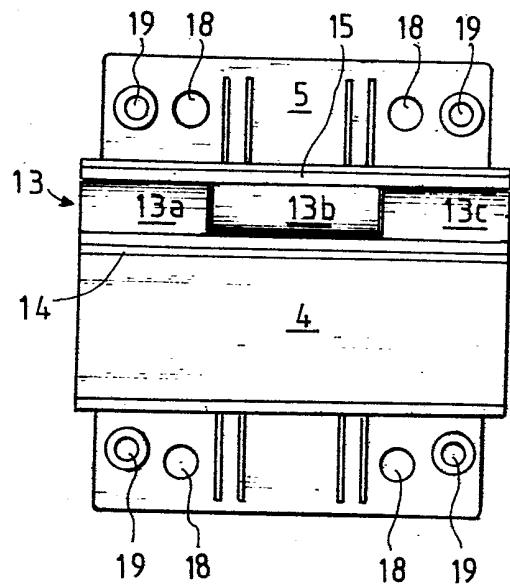


FIG. 5

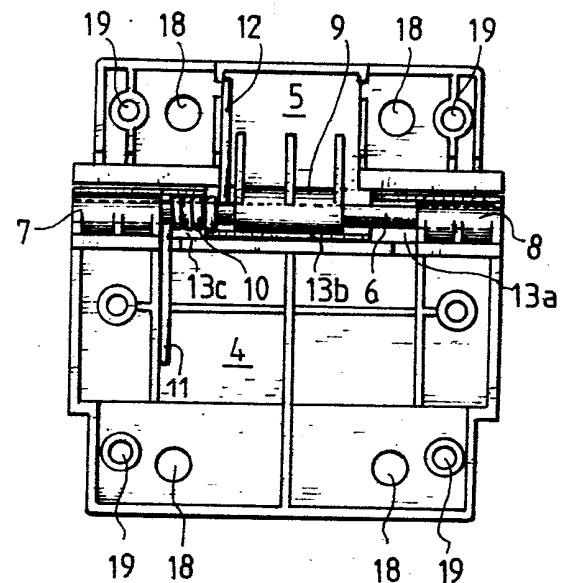


FIG. 6

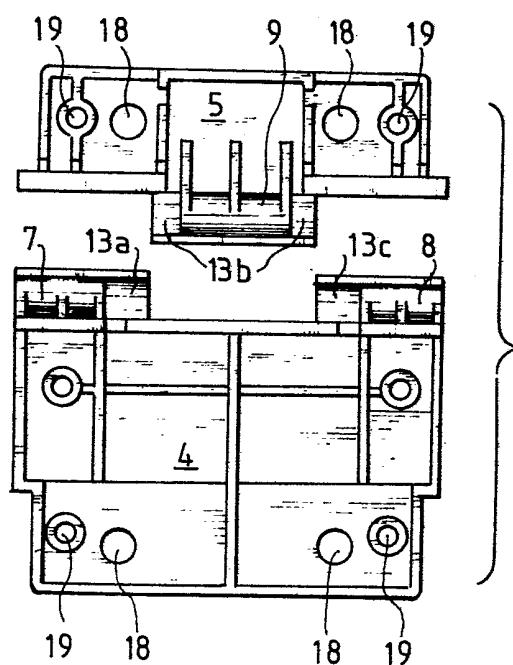


FIG. 7

